



Universidad
Zaragoza



Facultad de
Filosofía y Letras
Universidad Zaragoza

Trabajo Fin de Grado

La historia del criollo reunionés y su papel en la
formación de la identidad reunionesa.

L'histoire du créole réunionnais et son rôle dans la
formation de l'identité réunionnaise.

The history of Reunionese Creole and its role in the
formation of the Reunionese identity.

Autora

Carla Baldirà Generelo

Director

Antonio Ansón

Grado en Lenguas Modernas
Facultad de Filosofía y Letras
Mayo 2024

Extrait du poème « Si le Créole pouvait parler... » - Alain Dorville

A tous !...

Qui croyez me servir sans servir les hommes, les femmes et les enfants de ce pays, en vérité vous me trahissez, car je ne suis que ce qu'ils sont et ce qu'ils veulent. Ne cherchez pas à me protéger, mais protégez-les, libérez-les afin qu'ils se réconcilient avec moi et avec eux-mêmes.

Alain DORVILLE

Table de matières

Introduction	5
1. Origine et histoire	6
1.1. Géographie de l’île de la Réunion : territoire et alentours	6
1.2. Contexte socio-historique, colonialisme et esclavage	8
1.3. Population, cohabitation de cultures à présent et conflits qui en découlent	10
2. La loi du sol	12
3. Apparition du créole réunionnais	13
3.1. Départementalisation de la Réunion	14
3.2. Syntaxe et composition de la langue	16
4. Diglossie franco-créole	18
4.1. Panneau « Sin – Dni » - 2011	19
5. La réalité linguistique de la France	20
5.1. L’ensemble du territoire français	20
5.2. Les langues de France	21
5.3. Les langues non-territoriales	23
6. L’enseignement de langues régionales	24
6.1. Enseignement du créole	25
6.2. Loi Molac 2021	26
7. Regard métropolitain envers le créole	26
8. Conclusion, horizons, avenir	27
9. Bibliographie	29
10. Sitographie	31

Introduction

Ce travail est né de la fascination et l'amour pour une île située au milieu de l'océan Indien. Une île qui a été ma maison et mon refuge durant une merveilleuse année de ma vie. Ce travail est né de sa diversité culturelle, de son histoire, de ses identités multiples, de son union et de sa force, de la Réunion pour la Réunion, de la langue qui a rendu tout cela possible, qui a été le lien et l'outil de création d'une collectivité parmi l'hétérogénéité, le créole réunionnais.

L'objectif de ce mémoire est d'exposer comment, et pourquoi le créole joue un rôle essentiel dans la création d'une identité au sein de la société réunionnaise. Pour mener à bien cette analyse nous retracerons l'histoire de ce territoire. Depuis sa découverte et sa première colonisation à la radiographie sociale de l'île aujourd'hui. Afin de comprendre la dynamique de cette diversité ethnique, nous aborderons certains des conflits et des tensions qui la caractérisent. Puis nous situerons le contexte socio-économique dans lequel est né et s'est développé le créole réunionnais, la société de plantation.

Pour comprendre la place de cette langue au niveau national, il faut prendre en compte la réalité linguistique de la France, tant dans l'hexagone que dans le reste de ses territoires. Une fois assimilée nous parlerons de l'impact de la départementalisation de la Réunion sur les créolophones par rapport à l'enseignement du français. Ainsi que relation entre ces deux langues d'un point de vue sociolinguistique.

Dans un deuxième temps, nous aborderons le sujet de l'enseignement des langues régionales. Les lois les plus influentes en matière de politique linguistique française et leur impact au niveau national. Brièvement nous exposerons la composition morphosyntaxique de la langue et l'importance de la création du code graphique étant donné qu'à la base il s'agissait d'une langue orale.

Avant de parvenir avec les conclusions, nous présenterons d'abord la perception du créole réunionnais en France métropolitaine dans le but de comprendre le rôle que jouent la stigmatisation et l'opinion sociale dans le développement ou régression d'une langue. Enfin, en évaluant les données et les informations fournies dans ce mémoire, la conclusion vise à témoigner de l'importance de la langue créole dans la création de l'identité réunionnaise.

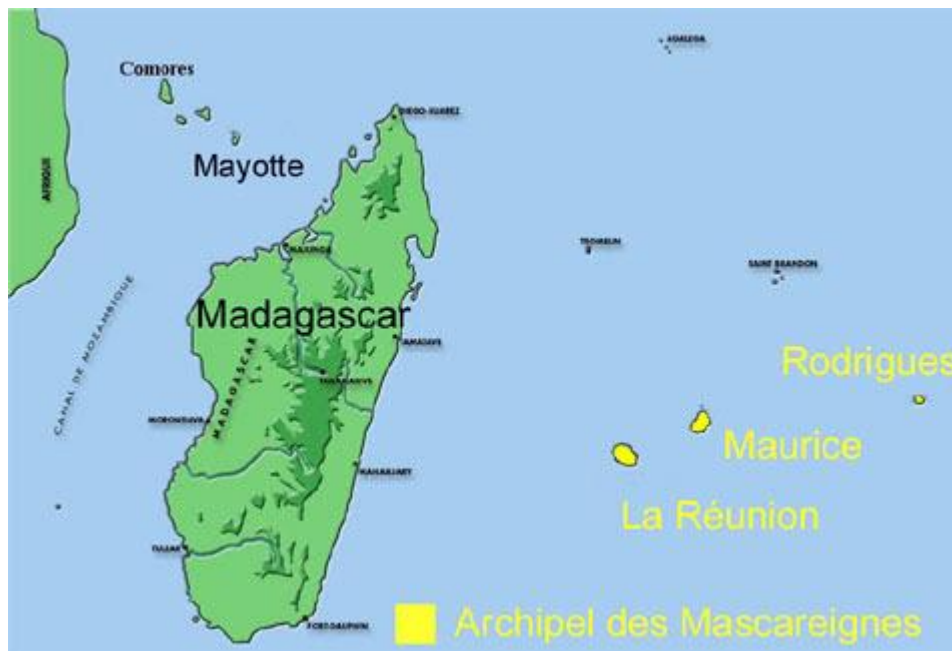
1. Origine et histoire

1.1. Géographie de l'île de la Réunion : territoire et alentours

L'Île de la Réunion est un département d'outre-mer français situé à 800km à l'est de Madagascar dans l'océan Indien. L'île fait partie de l'archipel des Mascareignes avec Maurice et Rodrigues. Il s'agit d'un territoire volcanique d'une superficie de 2.512m² avec deux sommets, le Piton de Neiges (3.069m) et le Piton de la Fournaise (2.613m). (Combeau, Y, 2022 : pp. 1-10)

Figure 1 : Carte de la situation de La Réunion et de l'Archipel des Mascareignes

(Source : http://www.mi-aime-a-ou.com/carte_mascareignes.php)



Le climat de la Réunion est tropical humide mais se distingue par de grandes fluctuations liées à la géographie de l'île. L'influence du relief est aussi fondamentale que les effets de l'insularité. Ils existent deux saisons marquées : la saison de pluies, qui s'étend entre janvier et mars et la saison sèche, du mois de mai jusqu'au novembre. Le territoire bénéficie d'un climat tropical, avec des températures chaudes et humides tout au long de l'année dans les régions côtières. Les températures peuvent varier considérablement en fonction de l'altitude, avec des climats plus frais et plus humides dans les régions montagneuses. La saison des pluies est normalement de novembre à avril.

Son relief est fortement marqué par des anciennes caldeiras¹ dont Mafate à l'Ouest, Salazie à l'Est et Cilaos au sud. Ces trois cirques offrent un relief chaotique et accidenté qui créent nombreux pitons, rampants, falaises, ravines... Qui ont fait de La Réunion patrimoine mondial de l'Unesco. L'île abrite une biodiversité exceptionnelle, avec de nombreuses espèces endémiques que l'on ne trouve nulle part ailleurs sur la planète. Ses forêts tropicales, ses zones humides et ses récifs coralliens abritent une grande variété de flore et de faune, y compris des espèces menacées telles que le tuit-tuit, le pétrel de Barau et le calumma de Madagascar. (Combeau, Y, 2022 : pp. 1-10)

Figure 2 : Carte de la Réunion

(source : <https://radiblog.fr/la-reunion-entre-ciel-terre-et-mer/>)



Son économie repose sur une combinaison d'agriculture, de pêche, de tourisme et de services. L'agriculture comprend la culture de la canne à sucre, de la vanille, des fruits tropicaux et des légumes. Le tourisme est également un secteur important de l'économie, attirant les visiteurs par ses paysages spectaculaires, sa culture dynamique et ses activités de plein air.

¹Grande dépression formée par l'effondrement de la partie supérieure du cône d'un volcan à la suite d'éruptions intenses et rapides. (Larousse, 2020)

La démographie réunionnaise se caractérise par une diversité ethnique, linguistique et religieuse, fruit de l'histoire coloniale et de l'immigration. C'est une société dynamique et multiculturelle, reflétant les influences des différentes parties du monde. La singularité du territoire fait que la plupart de la population habite les zones côtières, et un réunionnais sur quatre, vit dans les hauts. (INSEE². 2024. Dossier La Réunion n° 8.)

1.2. Contexte socio-historique, colonialisme et esclavage

Ce territoire est découvert par une expédition portugaise dont Pedro Mascarenhas à la tête en 1512. La première colonisation commence avec une vingtaine de personnes en 1665. Peu à peu le nombre grandit et cette population se constitue par Français, Malgaches et Indiens. La condition de ces hommes est souvent de serviteurs et les femmes fréquemment épousées par les Blancs.

La population passe de 700 habitants à 1700 et en 1717 la Compagnie des Indes lance son premier projet économique d'exportation (le café) grâce à une main d'œuvre importée (les esclaves). Ces derniers sont capturés en Afrique de l'Est ou Madagascar. Cette expansion économique est liée au développement du commerce d'esclaves. Comme conséquence directe de ce négoce, en 1723 un édit inspiré du Code Noir³(1685) décrète la chosification humaine, la relégation de l'esclave au rang d'objet, lui interdisant toute possession, placé en dehors de toute responsabilité civile.

La période entre 1717 et 1790 est marquée par l'augmentation de la population (blanche et migrante) et son appauvrissement progressif. Le début de ce que l'on appellera les « Petits Blancs » vers les territoires des Hauts de l'île.

La Révolution française arrive à l'île Bourbon vers 1790. Les années suivantes sont marquées par des changements politiques, judiciaires et économiques qui ont bouleversé le territoire. En adoptant le Code pénal métropolitain en 1791. L'impôt colonial, la taxation à l'entrée de l'île des marchandises. L'économie adopte des mesures libérales en question du commerce et circulation de marchandises. En matière sociale on se retrouve face à une ouverture vers la culture et l'éducation primaire. L'amélioration des

² Institut national de la statistique et des études économiques

³ Ordonnance préparée par Colbert en 1685, connue sous le nom de « Code Noir » qui avait pour objet de préciser la condition des esclaves noirs au regard du droit. L'ordonnance était inspirée du clergé et donnait à l'esclave un statut intermédiaire entre celui d'un homme libre et d'un bien meuble. (Y. Combeau, 2002. *De Bourbon à l'île de La Réunion, l'histoire d'une île du XII au XX siècle. N° 32-32, pages 91 à 99*)

conditions de vie des esclaves et les sanctions aux marrons⁴ deviennent plus légères. Globalement, l'île a expérimentée la vague humaniste qui régnait en Europe. Dans une trajectoire assez pacifique, la première révolution insulaire éteint ses objectifs, donne une voix aux habitants libres, hormis le contrôle métropolitain.

Néanmoins pendant les années suivantes 1793 – 1796 l'inflation accentue une situation sociale et politique déjà tendue. Les partisans de l'Ancien Régime sont majoritaires sur l'île et complotent un mouvement contre-révolutionnaire. La confrontation entre ces deux mouvements a lieu en 1794 et le résultat est la victoire du mouvement populaire. C'est à ce moment-là que l'île abandonne le nom de Bourbon⁵ et fut baptisée du nom Réunion en hommage à la réunion des fédérés de Marseille et des gardes nationaux lors de l'attaque des Tuileries, à l'intention d'effacer le nom de la dynastie des Bourbons. Le nouveau régime républicain mène une série de réformes dont une des essentiels l'impôt sur la richesse des esclaves. La période de La Terreur à l'île de la Réunion est beaucoup moins sanglante qu'en métropole car la priorité est toujours le rassemblement de ressources et la subsistance de la population. Parallèlement la question de l'esclavage reste à l'ordre du jour, le révolutionnaire réunionnais est propriétaire d'esclaves. Pour cette raison la politique menée dans ce sujet vise à accommoder l'intérêt humanitaire et celui des maîtres. La pression métropolitaine envers ce sujet s'agrandit et en 1796 un projet d'émancipation est mis en place.

Durant le premier empire (1804 – 1815) La Réunion est rebaptisée avec le nom d'île Bonaparte. Pendant cette période, le territoire subit une invasion anglaise qui trouve la fin en 1814 avec la Restauration. Lors du Congrès de Vienne de 1815 la traite négrière est abolie. Ce fait provoque la première grande vague d'immigration sur l'île afin de remplacer les esclaves de leurs plantations de canne à sucre. Le 27 avril 1848 un deuxième décret de l'abolition de l'esclavage a été signé lors du Gouvernement provisoire de la deuxième République. En conséquence, nombreux engagés du sud de l'Inde vont prendre la place des esclaves.

Au contraire de ses îles voisines qui ont obtenu leur indépendance pendant la période de décolonisation (Madagascar 1960, Maurice 1968, Les Seychelles 1976) de même que la

⁴ Terme qui a comme origine le mot « cimarron » de l'espagnol, animal sauvage, plutôt domestique est redevenu sauvage. Désigne les esclaves en fuite ; « marronage » par dérivation défini la fuite des esclaves.

⁵ Nom par lequel Louis XIII a baptisé l'île lorsqu'il en a pris possession en 1640

Guadeloupe, la Martinique et la Guyane, La Réunion choisit la départementalisation, et en 1946 s'est officialisée. L'île change de statut sans rompre avec la France.

1.3. Population, cohabitation de cultures à présent et conflits qui en découlent

Le territoire réunionnais est marqué par des héritages multiples qui composent une société cosmopolite très accueillante. Comme il est habituel dans le phénomène de contacts cultures le phénotype est la constante qui s'utilise pour attribuer à un individu son appartenance ethnique ou culturel. Le langage populaire désigne les différentes composantes anthropologiques de l'île, à travers des expressions tels que : Kréol, Malbar, Kaf, Zoreil, Yab ou Sinwa.

Les créoles. Selon la définition du dictionnaire en ligne Larousse (2020) un créole est « *personne d'ascendance européenne née dans les anciennes colonies européennes de plantation (Antilles, Guyanes, La Réunion, etc.)* ». Aujourd'hui conformément la majorité de la population réunionnaise (40 à 50%). Ils sont initialement originaires de Madagascar et d'Afrique et souvent métissés avec les blancs. (Baktavatsalou, Ravi. 2022). On trouve aussi les « *kafres* », désignant plus particulièrement les noirs, des réunionnais avec des origines africaines ayant conservé le phénotype. Le mot vient de l'arabe « *kafir* » qui signifie « infidèle » ou « non convertit à l'islam » c'est le terme que les marchands d'esclaves arabes utilisaient pour nommer les natifs des pays.

Les Malbars ou Tamouls sont descendants de migrants de l'état de Tamil Nadu, dans le Sud de l'Inde. Sa forte présence sur l'île est l'avenue des vagues d'immigration après l'abolition de l'esclavage en 1848. La Réunion et l'Inde entretiennent des relations étroites liées au commerce, mais après 1848 l'immigration indienne se développe dû au grand manque de main d'œuvre dans les plantations. Leur religion est l'hindouisme tamoule et représentent environ 20 à 25% de la population. À cette date la présence des Malbars est plus notable sur l'île voisine, Maurice où leurs traditions, habits et coutumes peuvent s'apercevoir à l'œil nu. Néanmoins leur place à la Réunion reste plus individuelle que collective et termes de mobilisation sociale et /ou politique.

La population *Yab* ou « créoles blancs ». C'est ainsi qu'on appelle les descendants des premiers colons qui sont venus à la Réunion. Leur position de privilège déclin à partir de l'abolition de l'esclavage, c'est à ce moment-là qu'ils décident de partir s'exiler dans les hauts et reçoivent le surnom « petits blancs des hauts ». Ce groupe se différencie des « gros blancs » normalement descendants de l'aristocratie par son statut, car

normalement ils ne sont pas propriétaires. Aujourd'hui cette communauté est d'origine principalement européen et sa participation dans la société est active à niveau social, politique et économique. Représentent environ 10 à 15% de la population et comme leur surnom l'indique, dominant le territoire que l'on appelle « les hauts »¹ de La Réunion.

Les Zoreils, désignent les métropolitains. Ce surnom vient du fait qu'ils avaient mal à comprendre les langues créoles ou autochtones, ils feraient constamment de répéter et passeraient ainsi pour être « durs d'oreilles ». Représentent 10 à 15% de la population. Par dérivation, les métropolitains installés depuis longtemps à La Réunion reçoivent le surnom de Zoréoles et les créoles installés depuis longtemps en métropole reçoivent le surnom de Kréopolitains.

Les Zarabes. Population d'origine migrant de l'Ouest de l'Inde, plus précisément de la région de Gujarat arrivé au XIXe siècle. Leur arrivée a été entant que travailleurs engagés, ils ont gardé leur religion et culture. Ils sont musulmans sunnites et représente 5% environ de la population. Ont une forte présence dans l'économie locale et on les retrouve presque dans tous les domaines. Les Karanes désignent les Indiens ayant initialement émigré à Madagascar puis à La Réunion.

La population chinoise constitue environ un 3%. Ils ont été ramenés dans le pays par les propriétaires après 1848 et sont originaires de la région de Canton. Les Chinois sont en général catholiques mais ils célèbrent aussi les fêtes religieuses traditionnelles chinoises tels que le Nouvel An chinois. Cette partie de la population a une forte présence dans le domaine du commerce, dans les grands réseaux de distribution. La communauté culturelle chinoise reçoit le nom de *Sinwa*

Comoriens et Mahorais. Cette dernière vague d'immigration sur l'île commence au début des années 1970. À cette époque, la misère et le chômage étaient très hauts dans l'archipel. Ils représentent aujourd'hui entre 4 et 6% de la population. Comptent avec la nationalité française et sont souvent mal perçus par les réunionnais, considérés comme une population d'assistés. On les trouve souvent dans les zones plus ou moins marginalisées et dans des conditions précaires.

2. La loi du sol

Pour comprendre cette situation entre mahorais et réunionnais, je vais évoquer le conflit qui se déroule dans un autre territoire français d'outre-mer, Mayotte. Cette région insulaire française fait partie de l'archipel des Comores qui se situe dans le canal de Mozambique. Sa population est de 321.000 habitants selon la dernière actualisation de l'INSEE le 29 février 2024, dont 48% immigrés comoriens ou d'autres pays d'Afrique. Mayotte est le département le plus pauvre de France, avec 77% de ses habitants sous le seuil de pauvreté national, selon les chiffres-clés publiés par l'INSEE le 29 février 2024. La mixité de la population mahoraise pose au gouvernement français le problème de l'octroi de la nationalité aux personnes nées sur le territoire. En France, il existe deux façons d'obtenir la nationalité française : par filiation⁶ ou par ce que l'on appelle "la loi du sol" ou "double naissance en France". Dans ce cas, tout enfant né sur le territoire français avec au moins un parent français obtient la nationalité française. Aux yeux de certains parlementaires notamment de l'extrême droite, elle bénéficie de cette loi. Plus précisément, les immigrés comoriens et africains qui s'installent sur l'île.

Après une longue période de revendications de l'extrême droite pour l'abolition de ce droit sur ce territoire d'outre-mer, Gérald Darmanin a annoncé le 15 février, 2024 une voie vers la fin du droit du sol à Mayotte grâce à une révision constitutionnelle. La gauche juge cette décision démagogique, Boris Vallaud, président du groupe P.S (Parti Socialiste) à l'Assemblée nationale, a déclaré dans une interview à France Inter le 14 février « *le droit du sol est déjà plus dur à Mayotte que dans le reste de la France, et il n'a pas eu l'effet escompté. Il y a une question migratoire, mais il me semble qu'elle est abordée de la manière la plus démagogique possible, et sans doute la plus inefficace. Un territoire qui est lié aux trois îles voisines des Comores par des liens historiques, culturels, sociaux et familiaux. Un territoire où les dépenses par habitant est inférieure à ce qu'elle est ailleurs en France et notamment dans l'Hexagone (...) Les enjeux sociaux sont considérables* »

(https://www.youtube.com/watch?v=WdtsVGXU5rE&t=3s&ab_channel=FranceInter)

Ce sujet d'actualité remet en cause les principes fondamentaux de la République française. Surtout l'égalité des droits pour tous les citoyens sur l'ensemble du territoire français. Créer des zones de droits affaiblis, est-ce fracturer la république ? Le droit du

⁶ Est français l'enfant, dont l'un des parents au moins est français au moment de sa naissance - Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (<https://www.diplomatie.gouv.fr/es/>)

sol en France fait l'objet d'un débat politique et social, notamment en ce qui concerne les questions d'immigration et d'intégration. Certains soutiennent que ce droit favorise l'intégration des enfants d'immigrés en leur accordant la nationalité française, tandis que d'autres affirment qu'il peut conduire à des abus ou à des situations de « *tourisme de naissance* ». A l'approche de nouvelles élections nationales en juin 2024, cette question joue un rôle important dans une France divisée sur de multiples questions sociales et économiques.

3. Apparition du créole réunionnais

Le terme « créole » vient du mot espagnol « criollo » qui désigne aux descendants européens nés dans les territoires espagnols de l'Amérique ou des colonies européennes situées dans ce continent. Pendant toute la période de colonisations (portugaises, françaises, anglaises etc.) ce terme a été employé. C'est ainsi que cette dénomination s'est étendue à toutes les langues issues des territoires colonisés. Cela a mené parfois à la confusion des individus n'appartenant pas à la réalité linguistique, pensant qu'il s'agissait d'une seule langue alors que chaque territoire crée sa propre langue créole.

Le contexte de la société de plantation peut être considéré comme lieu et moment de la naissance de la langue créole à La Réunion. Cette situation se base sur la coexistence de deux groupes d'individus de statut social opposé : les maîtres et les esclaves. Ces derniers constituent un groupe aux fonctions et aux emplois hétérogènes. Les esclaves noirs ou la société d'habitation, vivait avec les maîtres, dans la même maison, en charge des tâches ménagères. Étaient donc susceptibles d'apprendre la langue des maîtres, dans ce cas-là, des variétés dialectales du français. En revanche, les esclaves créoles ou société de plantation, travaillaient dans les champs ; leur éducation est essentiellement sociale et ils enseignent le français aux nouveaux esclaves, « les engagés »⁷ (majoritairement indiens). Cependant, dans ce processus de transfert, colons-esclaves, la langue se modifie, s'enrichit et se mélange aux autres langues présentes, ce que l'on appelle le processus de créolisation, la formation d'une langue maternelle à travers la fusion de divers idiomes appartenant à d'autres langues. C'est ainsi que le créole est devenu la langue d'intégration et l'outil de communication le plus répandu car il était le seul qui était compris par tous les habitants. Néanmoins, avec l'introduction de

⁷ Émigrants volontaires qui n'avaient pas les moyens suffisants pour payer leur voyage. Ils acceptaient les travaux agricoles dans les plantations coloniales.

l'enseignement obligatoire primaire et secondaire en langue française par Jules Ferry en 1880, le rôle médiateur que le créole avait joué dans la société réunionnaise se réduit.

3.1. Départementalisation de la Réunion

En 1946 la Réunion devient un département français. Le nouveau statut du territoire provoque une situation de minoration linguistique⁸ du créole réunionnais. Les mesures prises pour homogénéiser la nation sur le plan linguistique (ce qu'on appelle la volonté de francisation) ont abouti à une situation de diglossie⁹ entre le français et le créole. Le français perçu comme une langue de prestige qu'il fallait maîtriser et le créole comme un « patois » méprisé. S'ensuit une période de conflits et de désaccords sur la place et la présence de cette langue dans la société, mais en 2014 le créole acquit le statut de langue régionale. Elle est enseignée dans les écoles et étudiée à l'université de la Réunion.

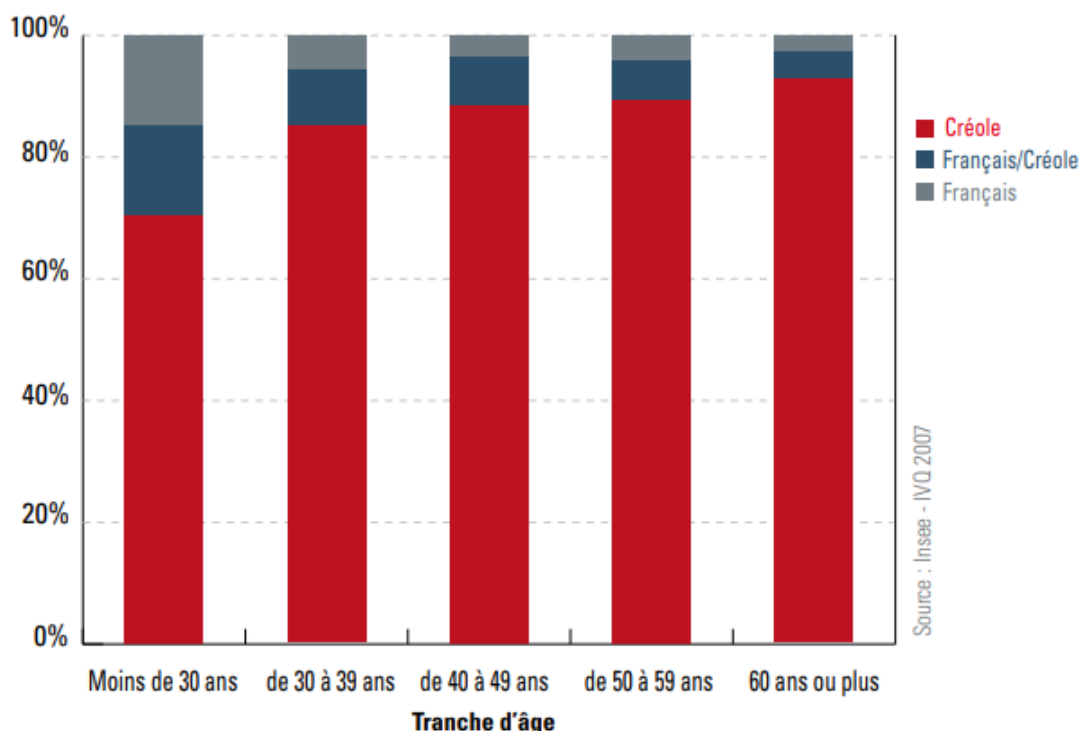
Le créole est toujours parlé à La Réunion et largement majoritaire. (Monteil Christian, 2010) Plus de la moitié de réunionnais parlent uniquement créole, ce qui fait la langue régionale la plus utilisée parmi les départements d'outre-mer : Martinique, Guyane, Mayotte, Guadeloupe et La Réunion. Huit sur dix réunionnais ne parlaient que créole pendant l'enfance. Cela est fortement lié à une situation modeste de, où il n'y avait pas l'habitude de lire. Ce phénomène est issu des générations nées entre 1950 – 1970.

⁸ Produit d'une forme de discrimination ou le résultat de mécanismes de domination symbolique (P. Hamby, 2019, *La minorisation linguistique, entre discrimination et domination symbolique. Différences et enjeux de deux lectures des inégalités, Minorités linguistiques et société, Vol. 12. Numéro 1 : pp. 15 – 30*)

⁹ Distinction entre deux variétés génétiquement parentes en usage dans une même communauté, l'une symbole de prestige, généralement associé aux fonctions nobles de la forme écrite d'une langue, variété haute, l'autre symbole des fonctions terre à terre de la vie quotidienne, variété basse, chacune remplissant ainsi une part bien à elle dans la société et dans la vie des personnes (André Tabouret-Keller, 2006, *À propos de la notion de diglossie. La malencontreuse opposition entre « haute » et « base » : ses sources et ses effets, Langage et société n° 118, pages 109 à 128*)

Figure 3 : La langue parlée durant l'enfance

(Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1292364>)



Contrairement, les francophones exclusifs plutôt jeunes sont issus des familles aisées. Par défaut les franco-créoles sont en situation intermédiaire. Utilisant également le français que le créole à la maison.

Aujourd'hui, ces lignes sont beaucoup plus floues. La mondialisation et l'immigration ont joué un rôle important dans le développement et la présence de ces deux langues. À cela s'ajoute un taux élevé d'illettrisme, 22,6 % en 2011 (Michaïlesco, F., & Le Grand, H, 2013) Les mesures prises pour remédier à cette situation sont généralement axées sur la langue française. Les réunionnais qui parlaient uniquement créole à leur enfance ont beaucoup plus de difficultés que ceux qui parlaient exclusivement français. Ainsi que les réunionnais parlant créole et français se trouvent également dans une situation plus favorable.

3.2. Syntaxe et composition de la langue

« La graphie du créole réunionnais permet trois variantes d'une écriture dite « phonologique » celles de 1977¹⁰, 1983 et 2001. Néanmoins en milieu scolaire les trois variantes se côtoient. L'objectif d'une homogénéisation des pratiques d'écriture du créole réunionnais est fondamental dans le cadre de l'aménagement pédagogique mais aussi de l'aménagement linguistique du territoire. » expose l'Académie de La Réunion dans le DOCUMENT CADRE : synthèse graphique pour le créole réunionnais 2020.

Le créole réunionnais est une langue très imagée, cela signifie qu'elle utilise des expressions, des mots ou des constructions qui évoquent des images mentales vives et colorées. Les locuteurs de cette langue utilisent souvent des métaphores, des comparaisons et des descriptions visuelles pour communiquer leurs idées de manière vivante et expressive. La prononciation, la façon de parler, correspond souvent à l'écriture, car il s'agissait d'une langue orale essentiellement. La syntaxe peut varier légèrement en fonction du contexte et du locuteur ainsi qu'en fonction de la région. Néanmoins on peut distinguer quelques caractéristiques générales de sa syntaxe :

Les pronoms personnels se différencient de ceux du français et ne font pas une distinction de genre :

MOI	MI
TU	OU
IL – ELLE	LI
NOUS	NOU
VOUS	ZOT
ILS – ELLES	ZOT

¹⁰ Un code graphique est proposé par un collectif appelé Group Oktob 77. Il est basé sur un premier pilier de principe phonologique, un deuxième porté sur la nécessité d'une logique pédagogique et un troisième concernant le choix opéré dans les différentes variantes géographiques de la langue.

Les pronoms personnels objets sont assez similaires aux pronoms personnes :

ME : « il me donne »	MWIN : « <i>li donne mwin</i> »
TE : « je veux te dire »	OU : « <i>mi vé di ou</i> »
LE / LA / L' : « je veux le parler »	LI : « <i>mi vé koz ar li</i> »
NOUS : « il/elle nous donne »	NOU : « <i>li done nou</i> »
VOUS – LES : « je veux les/vous voir »	ZOT: « <i>mi vé wé zot</i> »

L'ordre des mots dans le créole réunionnais suit généralement l'ordre sujet-verbe-complément (SVO) dans les phrases déclaratives. Mais peut varier en fonction de l'importance accordée à certains éléments de la phrase. Pour dire « nous avons mangé » on dirait « *nou lé manzé* ». Les articles et prépositions peuvent être placés avant ou après le nom, en fonction du contexte et de l'accent. Par exemple, pour dire « dans la maison » ces deux options sont valables « *dan la kaz* » ou « *la kaz dan* ».

Les constructions possessives sont généralement formées à l'aide de la préposition « a » ou « de » suivie du pronom possessif approprié. Par exemple : « *mon zanfan* » (mes enfants).

La négation est généralement exprimée en préfixant le mot « *pa* » au verbe. Par exemple : « *li pa kapab* » pour dire « il ne peut pas ».

Concernant l'interrogation, les questions peuvent être formées en ajoutant une intonation ascendante à la fin de la phrase ou en utilisant des mots interrogatifs tels que « *ki* » (quoi), « *kisa* » (qui est) ou « *koman* » (comment). Par exemple : « *koman ou lé ?* » pour dire « comment vas-tu ? ».

Le créole réunionnais n'a pas de conjugaison complexe pour les différentes personnes et les différents temps. Les verbes sont généralement invariables et peuvent être utilisés sans modification pour exprimer des personnes et des temps différents. Les verbes sont généralement conjugués pour indiquer le temps et l'aspect, et peuvent être suivis d'éléments tels que des pronoms objets. Pour dire « il/elle est fatigué.e » on dirait « *li lé zouré* ». À la place d'utiliser la conjugaison des verbes, le créole réunionnais utilise

souvent des particules ou des marqueurs de temps pour indiquer le temps des actions. Par exemple, « *té* » est souvent utilisé pour indiquer le passé, « *li té là* » se correspond avec « il/elle était là ». La forme « *été* » indique le passé : « *li té fe sa* » pour dire « il/elle a fait ça ». La particule « *va* » indique le futur, « *mi va alé* » pour dire « je vais partir ». Pour indiquer le présent continu c'est la particule « *lé* » qui s'utilise, par exemple « *li lé en train d'écrire* » veut dire « il/elle est en train d'écrire »

Dans le créole réunionnais s'utilisent souvent des constructions verbales auxiliaires pour exprimer des nuances telles que l'aspect et le temps. La particule « *tava* » signifie « entrain de » par exemple. On l'utilisera de cette façon : « *li tava travay* » pour dire « il/elle était en train de travailler ». Ou « *sa va* » pour indiquer le futur : « *mi sa va travay* » pour dire « je vais travailler ». Pour indiquer le passé composé, cela serait similaire : « *mi avé travaillé* » pour dire « j'avais travaillé »

Il est important de noter que le créole réunionnais est une langue vivante et dynamique, et que sa syntaxe peut varier d'une région à l'autre et même d'une localité à l'autre.

L'intercompréhension entre les locuteurs des différents créoles des départements et régions d'outre-mer (DOM), tels que le créole réunionnais, le créole guadeloupéen et le créole martiniquais, peut varier considérablement. Bien que tous ces créoles aient des racines communes dans le français et partagent des caractéristiques similaires en raison des influences historiques et linguistiques, ils présentent également des différences significatives en termes de vocabulaire, de grammaire et de prononciation. Par exemple, le créole réunionnais a exercé des influences phonétiques du malgache et d'autres langues de l'océan Indien, tandis que le créole guadeloupéen et le martiniquais ont des influences phonétiques des Caraïbes et de l'Afrique de l'Ouest.

4. Diglossie franco-créole

Comme je l'ai expliqué ci-dessous, la diglossie est un phénomène social qui se produit lorsque deux variétés d'une même langue interagissent dans une même communauté linguistique. Cependant, l'une d'entre elles est un symbole de prestige, associé à des fonctions sociales et l'autre est essentiellement orale et d'usage quotidien.

La Réunion lors de sa départementalisation (et même avant) est un référent très clair du concept de diglossie. Le français est utilisé dans les situations formelles et le créole se trouve surtout dans des situations privées ou informelles. Néanmoins à la base on

distinguaient trois variétés appartenant à différents groupes sociotechniques : français régional parlé par la bourgeoisie, français créolisé parlé par les « Petits Blancs » et le créole parlé par des métis noirs et Indiens. Aujourd'hui, plus de la moitié de la population réunionnaise parle créole, mais malgré cela, elle se trouve en situation de minoration. Cela oblige les créolophones d'être bilingues et s'adapter aux situations sociales qui impliquent l'usage du français. Le créole reste une langue essentiellement orale avec une graphie plutôt récente qu'on analysera plus en avant.

Durant de mon séjour à La Réunion (2022 - 2023), c'est ainsi que je l'ai perçu et vécu. Le français est utilisé dans les institutions officielles telles que le cabinet du médecin, les bureaux de l'administration, etc. Cependant, la langue que j'entendais parler autour de moi, n'était que le créole. Au marché, à la plage, dans les rues, les bars... Cette diglossie entre le français et le créole réunionnais reflète la complexité linguistique et culturelle de l'île et témoigne de son histoire coloniale et de son brassage de populations et de cultures. Bien que le français soit la langue officielle et joue un rôle important dans de nombreux aspects de la vie réunionnaise, le créole reste une langue dynamique et essentielle pour l'expression de l'identité et de la culture réunionnaises.

4.1. Panneau « Sin – Dni » - 2011

Lors de l'adoption de la Charte de commune bilingue le 27 février 2010, le maire de la commune de Saint – Denis, Gilbert Annette, décide de le fêter avec un nouveau panneau de signalisation installé à l'entrée du chef-lieu. Avec « Sin – Dni » le nom de la commune en créole.

Figure 4 : Panneau bilingue

(Source : <https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Fichier:Saint-Denis-Sin-Dni.jpg>)



Cette initiative n'a pas été du goût du tout le monde. En décembre de la même année ces panneaux ont été tagués. Parallèlement, un autre panneau bilingue, occitan-français, a été apposée dans la ville de Villeneuve-lès-Maguelone : "Vilanòva-de-Magalona". Cependant, à peine huit mois plus tard, il a été interdit pour être « contraire au code de la route, et gênant pour la visibilité ». Le tribunal administratif a tenu à préciser que ce n'était pas l'usage de l'occitan, mais le format du panneau qui ne respectait pas le code de la route. Le panneau de « Sin – Dni » est toujours en place et, bien qu'il ait dû être lavé à plusieurs reprises, il semble avoir cessé d'offenser qui que ce soit. De telles situations nous amènent à nous interroger sur la place des langues régionales dans la société française : l'interdiction de ces affiches ou le fait qu'elles soient tagués, sont-ils des événements aléatoires et isolés, ou s'agit-il d'une dynamique dominant-dominé entre ces deux langues ? La Constitution française a connu ces dernières années un certain nombre de changements et de modifications qui affectent directement les langues régionales. Nous allons voir quels ont été ces changements et modifications et quelles ont été leurs répercussions et impacts au niveau social et national.

5. La réalité linguistique de la France

5.1. L'ensemble du territoire français

Pour comprendre la variété linguistique de la France, il faut prendre en compte la taille de son territoire. Selon la mise à jour du 12 mai 2023 des données de l'INSEE, la France comprend 18 régions (101 départements), soit 13 régions (96 départements) en métropole et 5 en outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte). L'île de Saint-Martin est incluse dans le territoire national de référence en raison de son statut de région ultrapériphérique de l'Union européenne. Les départements et régions d'outre-mer (DROM) sont les territoires des collectivités territoriales, à savoir la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion et Mayotte. L'acronyme DOM est couramment utilisé pour désigner ces territoires, appelés « collectivités d'outre-mer » (COM), les autres territoires des collectivités : la Polynésie française, les îles Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, la Nouvelle-Calédonie, ainsi que les Terres australes et antarctiques françaises et l'île de la Passion-Clipperton.

Figure 6 : Carte du territoire français

(Source : <https://www.world-territories.com/ttfr/monde.php>)



5.2. Les langues de France

Des langues autres que le français ont toujours été parlées en France. Loin d'être un pays à langue unique, le paysage linguistique de la France est riche et varié. C'est à partir de l'introduction de l'article 75-1 dans la Constitution le 21 juillet 2008 qui affirme que « *les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France* » (Journal officiel de la République française, 2008, Électronique authentifié n° 0171) cette réalité commence à être discernée, grâce à des mesures et des lois qui l'encouragent et la soutiennent.

Les langues régionales sont les langues parlées dans une partie du pays depuis plus longtemps que le français. Ce sont les langues qui étaient utilisées par l'ensemble de la société dans une zone spécifique, jusqu'à ce que le français prenne progressivement le dessus et deviennent des langues minoritaires dans la zone concernée.

En France métropolitaine on trouve autour de sept langues. L'occitan, parlé principalement dans le sud de la France. Le breton, une langue celtique insulaire étroitement liée au gallois, parlée dans la Bretagne. Le basque, parlée au Pays basque, une région à cheval sur la France et l'Espagne. Le corse. L'alsacien, une langue germanique présentant des similitudes avec l'allemand. Le catalan dans le département

des Pyrénées-Orientales et dans la région Occitanie. Le franco-provençal : dans les régions Rhône-Alpes, Savoie et Franche-Comté, et les langues d'oïl : des dialectes tels que le picard, le normand, le champenois, le lorrain, etc., parlés dans diverses régions du nord de la France. Il existe également des variantes régionales du français, avec des caractéristiques lexicales, grammaticales et phonétiques propres à certaines régions.

Figure 7 : Carte des langues régionales en France métropolitaine

(<https://injs-bordeaux.org/blog/politique-linguistique-et-discrimination/>)



Dans les territoires d'outre-mer on trouve les créoles de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion. Le mahorais, malgache de Mayotte. Tahitien, marquisien, langue des Tuamotu, mangarevien, langues des Iles Australes à la Polynésie française. Le wallisien, futunien à Wallis et Futuna. Finalement la Nouvelle Calédonie avec 28 langues kanakes.

5.3. Les langues non-territoriales

En France, outre les langues régionales parlées dans certains territoires, il existe également des langues non territoriales utilisées par certaines communautés ou groupes ethniques. Ces langues sont souvent issues de la migration et pourtant n'ont pas un lien géographique particulière avec le pays, mais se sont établies sur le territoire depuis longtemps. Sont principalement parlées dans les communautés culturelles spécifiques et dans les contextes familiaux.

L'arabe dialectal, du fait d'une immigration importante en provenance des pays arabophones, l'arabe est souvent utilisé comme langue maternelle ou seconde par certaines communautés en France. Le yiddish, la langue traditionnelle des communautés juives. Le romani, une langue orale, dérivée du sanskrit, traditionnellement parlée par les communautés roms en France. Elle est généralement transmise oralement et n'a pas de standard. L'arménien, langue parlée par la communauté arménienne en France, en particulier à la suite des vagues de migrations au cours du XXe siècle¹¹. Le berbère, langue parlée par les Berbères d'Afrique du Nord, en particulier les immigrés d'Algérie. Le tamoul, aussi présent sur le territoire, utilisé par la communauté tamoule d'origine indienne, notamment à La Réunion.

La langue des signes française (LSF) a été officiellement reconnue comme « langue à part entière » en 2005 dans le cadre de la loi Handicap et Citoyenneté¹² du 11 février 2005. Cependant, la LSF n'est pas inscrite dans la Constitution.

Bien qu'elle reste une notion encore en construction, la distinction des langues régionales et non territoriales dans la même catégorie des langues de France ; correspond à notre tradition d'ouverture de mettre en œuvre une politique linguistique en adéquation avec les besoins de la population française. La modification du Décret n° 2001-950 du 16 octobre 2001 modifiant le décret n° 89-403 du 2 juin 1989 instituant un Conseil supérieur de la langue française et une délégation générale à la langue française déclare dans l'article 9 :

¹¹ L'indépendance du pays en 1991, suivie de l'ouverture des frontières, contribue l'établissement de nouveaux liens étroits avec la diaspora arménienne dispersants le monde. Durant cette période, les départs vers la France notamment à Paris et la région parisienne sont liés au réseau familial.

¹² « Art. L. 312-9-1. - La langue des signes française est reconnue comme une langue à part entière. Tout élève concerné doit pouvoir recevoir un enseignement de la langue des signes française »

« Art. 9 bis. - La délégation générale à la langue française et aux langues de France contribue à préserver et valoriser les langues de France, à savoir les langues autres que le français qui sont parlées sur le territoire national et font partie du patrimoine culturel national » - (Tasca, Catherine, 2001, Journal officiel de la République française)

6. L'enseignement de langues régionales

L'institutionnalisation en France est axée sur la langue française et un changement de paradigme a été nécessaire pour introduire l'enseignement des langues régionales dans les écoles, les lycées et les universités. Nous revenons en 1539 avec l'Ordonnance des Villers-Cotterêts signée par François I, qui imposait la rédaction des tous les textes juridiques du Royaume en français. Bien que le territoire ait changé au cours des siècles, cette idée reste présente et est liée au concept d'unité nationale. L'interdiction de l'enseignement des langues régionales imposé sous la III République a été abrogée en 1951 avec la Loi Deixonne¹³. Cependant, seuls le breton, l'occitan, le catalan et le basque ont acquis le statut de langues régionales. Plus tard, le corse et le tahitien ont aussi le rejoint cette catégorie. Mais qu'est-ce qu'autorise cette loi ? Quels sont les changements concernant ces territoires bilingues ? Un enseignement de la langue dans les établissements scolaires, qui peut prendre forme aussi d'un enseignement bilingue (en langue régionale et en français). Ces enseignements existent depuis 1982 et se sont particulièrement développés au Pays basque, 35% des élèves du primaire et 10% des collégiens suivant des filières bilingues, en Bretagne par l'association Diwan¹⁴ et en Corse entre le 20 et 25% des élèves. (Ayrault, J., Fourniès, A., Sallard, A., Arber, J.-B., & Briussel, N, 2018)

En particulier, les établissements Diwan (qui proposent un enseignement immersif en breton) dès son ouverture en 1977, ont été classés parmi ceux avec le meilleur niveau de français au niveau national. Puis, en 2011, le lycée Diwan de Carhaix, grâce à ses excellents taux de réussite est classé le deuxième meilleur lycée de France par Le Parisien.

¹³ *Article 1 : Le conseil supérieur de l'éducation nationale sera chargé, dans le cadre et dès la promulgation de la présente loi, de rechercher les meilleurs moyens de favoriser l'étude des langues et dialectes locaux dans les régions où ils sont en usage.*

¹⁴ *L'association Diwan est à la tête d'une centaine d'associations œuvrant à la gestion d'une cinquantaine d'écoles et établissements dispensant un enseignement bilingue français-breton*

En 2008 s'est inséré dans la constitution une réforme de l'article 75-1 qui précise « *les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France* ». (Journal officiel de la République française, 2005, Électronique authentifié n° 0036) Mais qu'est-ce que cela implique ? Lorsqu'on parle des langues régionales comme patrimoine française cela signifie qu'elles font partie intégrante de l'histoire, de la culture et de l'identité des différentes régions de France. En général, il s'agit de langues anciennes qui ont évolué au fil du temps au sein de communautés locales reflétant la diversité linguistique et culturelle du pays. Leur reconnaissance comme faisant partie du patrimoine français implique des efforts pour les préserver, les promouvoir et les enseigner, tout en les intégrant dans le cadre plus large de l'identité nationale française. Cela peut se faire par le biais de politiques publiques linguistiques visant à soutenir l'enseignement, la préservation et la promotion de ces langues, ainsi que par la protection juridique de leur statut et de leurs droits.

6.1. Enseignement du créole

La loi n° 84-747 du 2 août 1984 donne aux conseils régionaux des territoires d'outre-mer de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion, la capacité de déterminer « *les activités éducatives et culturelles complémentaires relatives à la connaissance des langues et des cultures régionales, qui peuvent être organisées dans les établissements scolaires relevant de la compétence de la région* » (Code général des collectivités territoriales : Sous-section 1 : Education et recherche. Article L4433-25. Version en vigueur du 24 février 1996 au décembre 2003). À partir de cette loi les créoles sont reconnus comme langues régionales.

En 2000, le créole est enfin reconnu et affirmé, avec la création du CAPES (Certificat d'Aptitude Professionnel de l'Enseignement secondaire). Cet examen destiné au recrutement d'enseignants du secondaire sera le même pour les quatre territoires français d'outre-mer où le créole est parlé : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion.

Pour mener à bien le projet de l'enseignement d'une langue régionale il faut prendre en compte les représentations et pratiques sociales qui concernent chaque territoire. Ainsi que le fond d'un symbole de représentation de l'identité. Depuis 2001, nous avons assisté à de nombreux changements dans la politique linguistique éducative en faveur des langues et cultures régionales en France. À La Réunion l'option de créole comme

lague étrangère s'est introduit avec l'intention d'encourager et d'atténuer d'une certaine manière le problème de minoration qui prévalait. Cependant, l'offre a été supérieure à la demande. La planification ne s'accordait pas aux besoins, et le programme résultant a conduit à une diminution progressive du nombre d'élèves. Les parents ont privilégié l'apprentissage de l'espagnol ou l'anglais de leurs enfants apprennent l'espagnol comme langues étrangères, jugées plus utiles. Cette dynamique malheureuse s'est poursuivie jusqu'en 2009.

6.2. Loi Molac 2021

La loi Molac, officiellement connue sous le nom de loi sur la protection et la promotion officielle des langues régionales, a été adoptée en France en 2021. Elle porte le nom de Paul Molac, député breton qui a joué un rôle clé dans sa rédaction et sa promotion.

La loi vise à protéger et à promouvoir les langues régionales de France, notamment le breton, l'alsacien, l'occitan, le créole et le catalan. Les changements introduits touchent différents domaines de l'État. La reconnaissance des langues régionales ; la loi reconnaît officiellement les langues régionales comme faisant partie du patrimoine et de la diversité linguistique de la France. A l'instar de la réforme de la loi 75-1 mentionnée ci-dessus. L'enseignement ; elle encourage le développement de l'enseignement des langues régionales dans les écoles publiques, notamment en permettant l'ouverture de sections bilingues et en augmentant les moyens consacrés à cet enseignement. La protection des locuteurs ; la loi vise à protéger les droits des locuteurs de langues régionales en leur garantissant l'accès à l'administration et à la justice dans leur langue, dans la mesure du possible. Enfin, l'utilisation dans les médias et la vie publique : elle encourage l'utilisation des langues régionales dans les médias, les services publics, les administrations locales et la vie publique en général.

7. Regard métropolitain envers le créole

La vision métropolitaine du créole varie en fonction de l'individu et du contexte. Cependant, il existe une certaine complexité et diversité dans les attitudes envers le créole parmi les métropolitains. Il y en a qui éprouvent de l'intérêt et de la fascination. Certains métropolitains sont fascinés par le créole en tant que langue et culture à part entière. Ils apprécient sa richesse linguistique, son histoire et sa contribution à la diversité culturelle. Pour eux, le créole peut être considéré comme un élément intéressant et précieux de la culture française. D'autres habitants de la France

métropolitaine peuvent avoir peu de connaissance ou d'intérêt pour le créole. Pour certains, il peut s'agir d'une langue perçue comme exotique ou éloignée de leur propre expérience et donc moins pertinente ou intéressante pour eux.

Malheureusement, il existe également des préjugés et des stéréotypes persistants à l'égard du créole et des cultures apparentées. Certains métropolitains peuvent percevoir le créole comme une langue moins prestigieuse ou moins importante que le français standard. Cela peut être dû à des préjugés linguistiques ou culturels profondément enracinés. Mais d'un autre côté, nombreux métropolitains reconnaissent la valeur de la diversité linguistique et culturelle, y compris celle représentée par le créole. Ils peuvent soutenir les efforts visant à préserver et à promouvoir le créole, ainsi qu'à réintroduire le français dans la société.

En somme, la perception du créole en France métropolitaine peut aller de l'intérêt et de l'appréciation à l'ignorance et aux préjugés. Cependant, il est encourageant de constater que de plus en plus de personnes reconnaissent la richesse et la valeur du créole en tant que langue et élément culturel à part entière.

8. Conclusion, horizons, avenir

Tout au long de ce travail, nous avons retracé l'histoire de l'île de la Réunion. Sa découverte et ses différentes populations ont peu à peu forgé l'identité de l'île et le sentiment d'insularité que les Réunionnais proclament aujourd'hui. Si nous avons pu observer le contexte dans lequel est né le créole réunionnais, une situation d'oppression telle que la société de plantation, nous pouvons affirmer que les implications qu'il véhicule aujourd'hui sont totalement différentes.

Cette langue, comme beaucoup de ses sœurs régionales, a nécessité de la création d'une graphie et d'une grammaire afin d'être enseignée et apprise par ceux qui l'apprécient et l'aiment, en tant qu'élément essentiel du patrimoine français. Une transcription capable d'englober toutes ses connaissances, sa culture et son essence. Face à son amie et compagne la langue française. Avec laquelle il reste un chemin à parcourir pour tisser cette relation de fraternité et symbiose.

Loin de cette vision idyllique, nous sommes confrontés aux enjeux et aux controverses de la politique linguistique d'un pays aussi centralisé à de nombreux niveaux (dont celui de la langue) que la France. Bien que des lois soient progressivement créées pour

préservé et protégé le patrimoine et la culture française, certains considèrent la diversité comme un obstacle à l'union et à la consolidation de la nation. Au lieu de comprendre cette diversité pour ce qu'elle est, la base sur laquelle se construit un État.

Pour changer cette vision peu valorisante de la langue créole, ou l'ensemble de connotations liées à son statut de langue, il faut lui donner une place et une voix pour qu'elle puisse s'exprimer et se manifester. Comme nous l'avons vu, si la langue la plus parlée à la Réunion est toujours le créole après tout ce temps, c'est parce qu'elle a quelque chose à dire, à représenter et à revendiquer. Compte tenu de la diversité ethnique et culturelle de l'île, le sentiment régional naît d'une langue qui unit ces cultures et leur permet de partager quelque chose d'aussi essentiel que la communication.

Il est temps de promouvoir des lois et des politiques qui partent de la subalternité, en mettant sur un pied d'égalité la multiplicité des réalités, identités locales et traditions qui composent la nation française. Le cas du créole réunionnais n'est qu'un exemple parmi d'autres d'adaptation aux besoins spécifiques d'un territoire ayant sa propre histoire et son propre savoir. C'est un modèle de médiation entre les cultures, basé sur la parité et non sur l'imposition. Nous évitons ainsi de créer une hiérarchie au sein de cette diversité, qui est toujours subjective et limite la liberté et l'expression de ceux qui se trouvent au bas de la pyramide. C'est cette vision d'union que le psychologue guadeloupéen Alain Dorville synthétise dans les dernières versées de son poème *Si le créole pouvait parler* :

« Tu me prêtes tes mots lorsque les mots me manquent, mais on déplore cela et on me dit en péril à cause de toi. Lorsque c'est moi qui te prête mes mots et mes images, on dit que je te salis. Tant pis ! Nous savons bien que nous sommes plus forts ensemble que séparés, et que notre mission est la même : servir l'Homme » Alain DORVILLE, *Si le créole pouvait parler*. Intégralité du texte sur :

https://www.potomitan.info/ki_nov/pouvaitparler.html#top

9. Bibliographie

- Adelin, E., & Lebon-Eyquem, M. (2009). *L'enseignement du créole à la Réunion, entre coup d'éclat et réalité*. Université de Montpellier.
- André Tabouret-Keller. (2006). *À propos de la notion de diglossie. La malencontreuse opposition entre « haute » et « base » : ses sources et ses effets.*, Langage et société n. 118, Strasbourg : pp. 109 – 128
- Azéma, G. (1859). *Histoire de l'île Bourbon depuis 1643 jusqu'au 20 décembre 1848*. Paris
- Ayrault, J., Fourniès, A., Sallard, A., Arber, J.-B., & Brieuessel, N. (2018). *Les vertus du bilinguisme. En Les langues régionales en France* [Site web].
https://controverses.minesparis.psl.eu/public/promo16/promo16_G17/www.controverses-minesparistech-4.fr/_groupe17/les-vertus-du-bilinguisme/index.html
- Baktavatsalou, R. (2022). *Panorama des évolutions de la société réunionnaise de 2010 à 2020*. Étude INSEE (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6676745>)
- Bavoux, C., Prudent, L.-F., & Wharton, S. (2008). *Normes endogènes et plurilinguisme : Créole, français régional et français créolisé. À la recherche de « normes endogènes » à la Réunion*, Lyon : pp. 137-151.
- Carpanin Marimoutou, J.-C. (1989). *Lire la diglossie : l'exemple de la Réunion*. Littérature, n° 76, Le partage culturel, inégal et son texte, Université de La Réunion : pp. 37-55.
- Combeau, Y. (2002). *De Bourbon à La Réunion, l'histoire d'une île (du XVII^e au XX^e siècle)*. Hermès, La Revue, 32-33 pp : 91-99. <https://doi.org/10.4267/2042/14363>
- Combeau, Y. (2022). *Histoire de La Réunion*. Presses Universitaires de France. Paris : pp. 1-10.
- Combeau, Y. (2016). *La départementalisation de mars 1946. La rupture sur la voie de l'attachement*. Revue Historique de l'Océan Indien, n° 13, Université de La Réunion : pp. 33-42.
- Délégation générale à la langue française et aux langues de France (2016) *Les langues de France* (<https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation-du-ministere/La-delegation-generale-a-la-langue-francaise-et-aux-langues-de-France>)
- Dupon, J.-F. (1967). *Les immigrants indiens de la Réunion. Evolution et assimilation d'une population*. Les Cahiers d'Outre-Mer, n° 20-77 : pp. 49-88.
- Gerbeau, H. (1987-8). *Approche historique du fait créole à la Réunion* [Article]. Îles et Archipels, Année 1987-8. Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3 : pp. 125-156.
- Hambye, P. (2019). *La minorisation linguistique, entre discrimination et domination symbolique. Différences et enjeux de deux lectures des inégalités*, Minorités linguistiques et société, n° 12, Montréal : pp. 15-30
- Kirakosyan, H. (2007). *La migration arménienne vers Paris et sa région dans la période 1988-2004*. Hommes & Migrations, n° 1265, Paris : pp. 152-166.

Lauret, F. (2020). *Dynamique de l'aménagement linguistique du créole réunionnais dans les revues militantes bardzour maskarin et Fangok*. En Culture, Propagande et militantisme Ocean Indien XIXe-XXe siècle, Université de La Réunion, pp : 189-211.

Le Clézio, J.M.G. (2020). *Francophonie. Pour l'amour d'une langue*. Bruxelles : Éditions Nevicata. pp. 28-29.

Lucas, R. (2002). *Marronnage et marronnages*. Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique, n° 89 : pp. 13-28.

Mayoka, P. (1997). *L'image du Cafre : de l'Afrique réunionnaise*. Saint-Denis. Publ. Hibiscus.

Michaïlesco, F., & Le Grand, H. (2013, octobre 23). *116 000 personnes en situation d'illettrisme en 2011 à La Réunion*. Étude INSEE. (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1291760>)

Monteil, C. (2010). *Le créole encore très largement majoritaire à La Réunion*. Etude INSEE (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1292364>)

Watbled, J.-P. (2013). *Le système verbal du créole réunionnais : Principes syntaxiques et prosodiques*. Université de la Réunion : pp. 79-96.

Watbled, J.-P. (2015). *Les particularités morphosyntaxiques du créole réunionnais*. Etudes créoles, XXXIII. Université de la Réunion. (<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01501112>)

Wanquet, C. (1979) "*Histoire d'une révolution. La Réunion (1789-1803)*." Annales historiques de la Révolution française, vol. 237 : pp. 495-506

Yu-Sion, L. (2008). *Les Sinwa de La Réunion : exister au milieu de plusieurs milieux*. Hommes & Migrations, Bulgarie : pp. 164-172.

10. Sitographie

Journal Officiel de la République Française. (2001, octobre 19). Lois et décrets (version papier numérisée) n° 0243.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/jo/2001/10/19/0243>

Journal Officiel de la République Française. (2005, février 12). Électronique authentifié n° 0036. (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/jo/2005/02/12/0036>)

Entretien Boris Vallaud, président du groupe PS à l'Assemblée nationale, entretien à France Inter le 14 février

https://www.youtube.com/watch?v=WdtsVGXU5rE&ab_channel=FranceInter

Constitution du 4 octobre 1958. Version en vigueur depuis juillet 2008.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000571356/>

Journal en ligne LINRO.RE.

<https://www.linro.re/la-reunion/societe/zot-le-bien-a-sin-dni>

<https://www.linro.re/la-reunion/societe/le-panneau-sin-dni-contraire-au-code-de-la-route>

Journal en ligne Le Parisien

[https://www.leparisien.fr/etudiant/orientation/lycees/annuaire-lycees/lycee-diwan-carhaix-](https://www.leparisien.fr/etudiant/orientation/lycees/annuaire-lycees/lycee-diwan-carhaix-plouguer/#:~:text=Il%20s'agit%20du%20premier,lyc%C3%A9%20de%20France%20en%202011.)

[plouguer/#:~:text=Il%20s'agit%20du%20premier,lyc%C3%A9%20de%20France%20en%202011.](https://www.leparisien.fr/etudiant/orientation/lycees/annuaire-lycees/lycee-diwan-carhaix-plouguer/#:~:text=Il%20s'agit%20du%20premier,lyc%C3%A9%20de%20France%20en%202011.)

Dictionnaire en ligne Larousse <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais-monolingue>

France (champ statistique) / France entière – INSEE

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1696#:~:text=05%2F12%2F2023-,D%C3%A9finition,%2C%20La%20R%C3%A9union%2C%20Mayotte>

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

<https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation-du-ministère/La-délégation-générale-a-la-langue-française-et-aux-langues-de-France>

Fondation pour l'audition – la langue de signes française

<https://www.fondationpourlaudition.org/la-langue-des-signes-francaise-569>

BnF : L'île Bourbon <https://essentiels.bnf.fr/fr/image/15d3745c-5254-4268-a025-a28808a9c1f7-ile-bourbon-1>